

7. EQUIPEMENTS

Instruction(s) technique(s) applicable(s) :

SR/V/F7-1

SOMMAIRE

7.1. HABITACLE	2
7.1.1. SIEGE	2
7.1.2. CEINTURE	5
7.2. AUTRES EQUIPEMENTS	7
7.2.1. AVERTISSEUR SONORE.....	7
7.2.2. BATTERIE	8
7.2.3. SUPPORT ROUE DE SECOURS	8
7.2.4. DISPOSITIF D'ATTELAGE.....	9
7.3. COUSSIN GONFLABLE	9
7.3.1. COUSSIN GONFLABLE	9

7. EQUIPEMENTS

7. EQUIPEMENTS

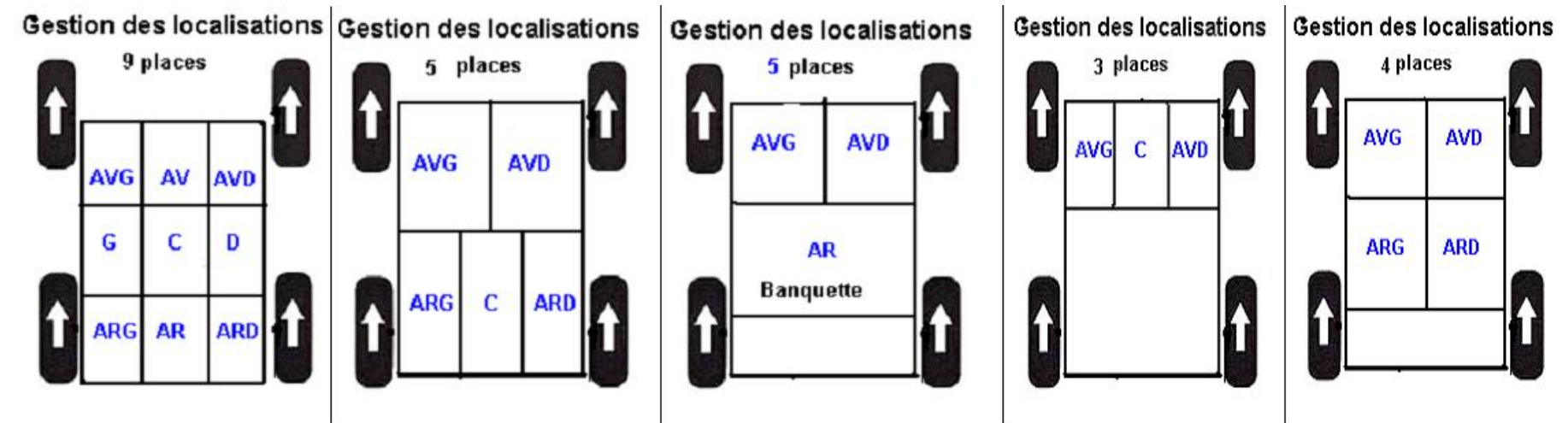
7.1. HABITACLE

7.1.1. Siège

Définition :

Dispositif individuel ou collectif permettant de s'asseoir.

Exemples de gestion des localisations



7.1.1.1.1. Détérioration importante

Défaut(s) inclus :

- Armature cassée (Châssis du siège).
- Absence partielle ou totale de fixation du dossier sur le siège.
- Absence de verrouillage de l'inclinaison du dossier.
- Assise du siège fortement enfoncée.

Défaut(s) exclu(s) :

- Jeux des fixations du dossier.

7. EQUIPEMENTS

7.1.1.2.1. Mauvaise fixation (CV)

Défaut(s) inclus :

- Élément de fixation desserré, rompu, manquant ne permettant pas l'immobilisation du siège.
- Glissière détériorée ne permettant pas l'immobilisation du siège.
- Non-fonctionnement du système de verrouillage de positionnement du siège.

7.1.1.3.1. Contrôle impossible (CV)

Défaut(s) inclus :

- Défaut d'accès ne permettant pas de vérifier la présence, l'état ou la fixation d'un ou des sièges (chargement important, lourd et encombrant sur les sièges).
- Absence du siège conducteur.

7.1.1.3.2. Essai non réalisé

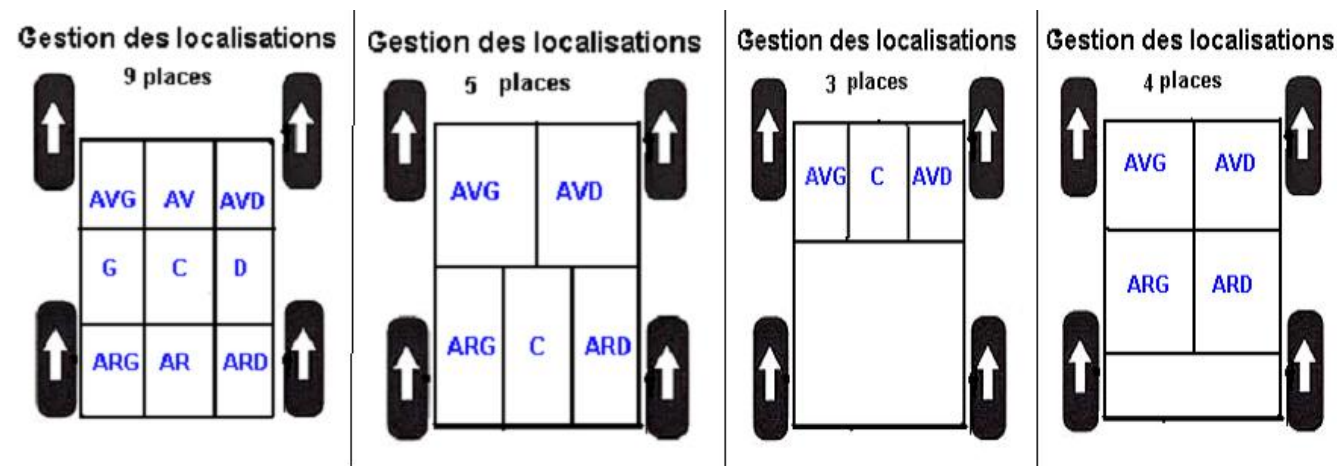
Défaut(s) inclus :

- Siège rajouté non indiquée sur le document d'identification.
- Présence siège bébé.

7.1.2. Ceinture

Définition :

Dispositif de retenue du conducteur et des passagers en cas de choc.



7. EQUIPEMENTS

Applicable à compter du 01/01/2008
Version 2.00, Date 12/2006

7.1.2.1.1. Détérioration importante et/ou anomalie de fixation (CV)

Défaut(s) inclus :

- Ceinture coupée, effilochée, nouée ou réparée (recousue, collée...).
- Rétracteur visiblement hors d'usage.
- Points durs lors de l'essai de déroulement (détérioration de l'enrouleur suite au déclenchement du limiteur d'effort).
- Traces de brûlures (preuve du déclenchement du rétracteur à commande pyrotechnique), de frottements importants.
- Détérioration des sur-coutures (ex : fonctionnement du limiteur d'effort)
- Fixation défailante de la ceinture sur l'ancrage.
- Détérioration du renvoi.
- Gêne dans le déplacement du dispositif de réglage en hauteur de la ceinture.
- Maintien non assuré en position haute ou intermédiaire du dispositif de réglage en hauteur.
- Fixation défailante de l'ancrage sur la structure.
- Ceinture à harnais, en l'absence d'un document du constructeur ou de son représentant ou des autorités en charge de la réception des véhicules, attestant que le véhicule a été homologué avec cet équipement.

Exemples de détérioration des rétracteurs

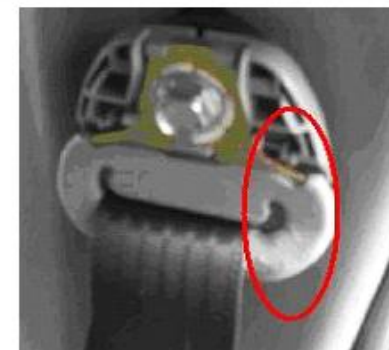
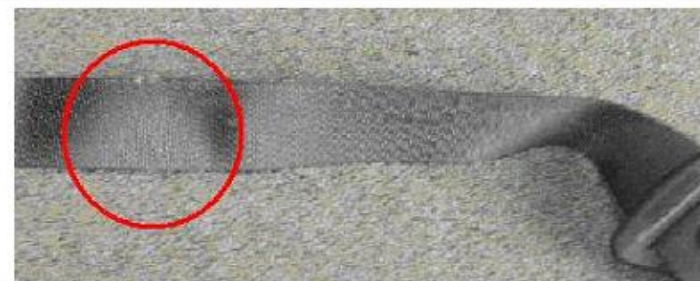
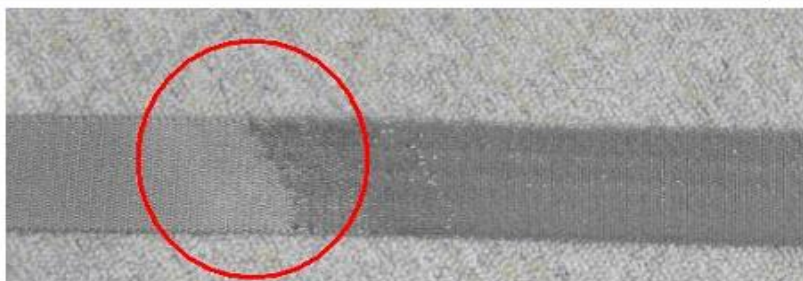
RETRACTEURS		
Exemple 1		Exemple 2
Avant fonctionnement	Après fonctionnement	Sur les rétracteurs les plus courants, une gaine plastique entoure le câble. Lors du choc ; la gaine est abîmée.
		 

7. EQUIPEMENTS

Applicable à compter du 01/01/2008
Version 2.00, Date 12/2006

Exemples de détériorations de la sangle ou du renvoi

CEINTURES MARQUEES A LA SUITE DU CHOC



7.1.2.2.1. Mauvais fonctionnement (CV)

NOTA : Certains véhicules nécessitent l'établissement du contact pour vérifier ce point.

Défaut(s) inclus :

- Absence de blocage au déroulement rapide sur place sauf ceinture à inertie montée à l'arrière.
- Absence ou difficulté d'enclenchement ou de déverrouillage.

7. EQUIPEMENTS

Applicable à compter du 01/01/2008

Version 2.00, Date 12/2006

Défaut(s) exclus :

- Enroulement nécessitant une assistance manuelle.
- Ceinture à inertie

7.1.2.3.1. Absence si obligatoire (CV)

Défaut(s) inclus :

- Absence de la ceinture prévue (pour voitures particulières).

7.1.2.3.2. Contrôle impossible (CV)

Défaut(s) inclus :

- Défaut d'accès aux ceintures dû à la présence d'un chargement ou d'un équipement (exemple housse) ne permettant pas la réalisation du contrôle.

7.1.2.3.3. Essai non réalisé

Défaut(s) inclus :

- Impossibilité de contrôle dû à la présence d'un siège "bébé".
- Ceinture dépendante ou non du siège en l'absence de celui-ci.
- Ceinture de siège non indiquée sur le document d'identification.
- Place(s) AR d'un véhicule utilitaire léger non équipée(s) de ceinture.

7.2. AUTRES EQUIPEMENTS

7.2.1. Avertisseur sonore

Définition :

Dispositif acoustique émettant un son suffisant en intensité pour prévenir de l'arrivée du véhicule.

7.2.1.1.1. Non-fonctionnement (CV)

Défaut(s) inclus :

- Absence de son.

Défaut(s) exclus :

- Sons multiples ou alternés.

7. EQUIPEMENTS

7.2.2. Batterie

Définition : Accumulateur d'énergie électrique.

NOTA : les batteries réservées à la propulsion sont traitées à la fonction 8.

7.2.2.1.1. Détérioration

Défaut(s) inclus :

- Batterie cassée ou fendue permettant l'écoulement d'acide.

Défaut(s) exclu(s) :

- Etat des bornes.

- Bouchons absents.

- Défaut de charge.

7.2.2.2.1. Mauvaise fixation

Défaut(s) inclus :

- Absence du dispositif de fixation (batterie ou support).

- Corrosion perforante du support de batterie.

- Immobilisation de la batterie non assurée.

7.2.2.3.1. Contrôle impossible

Défaut(s) inclus :

- Défaut d'accès visuel suite à modification(s) non prévue(s) par le constructeur.

7.2.3. Support roue de secours

Définition :

Dispositif de rangement de la roue de secours.

NOTA : N'est concerné que le dispositif extérieur présent (risque de perte de la roue).

7.2.3.1.1. Mauvaise fixation

Défaut(s) inclus :

- Toute anomalie de fixation n'assurant plus le maintien de la roue de secours à son support.

7. EQUIPEMENTS

Applicable à compter du 01/01/2008

Version 2.00, Date 12/2006

7.2.4. Dispositif d'attelage

Définition :

Armature supportant une boule, un crochet ou un axe permettant l'attelage d'une remorque.

7.2.4.1.1. Anomalie de fixation et/ou détérioration importante

Défaut(s) inclus :

- Immobilisation du dispositif non assurée.
- Desserrage de la boule ou du dispositif d'attelage.
- Corrosion perforante.
- Rupture d'un des éléments de l'attache.
- Déformation importante du support.
- Détérioration de la prise électrique ne permettant plus la connexion.
- Coupure, arrachement du faisceau électrique.

7.3. COUSSIN GONFLABLE

7.3.1. Coussin gonflable

7.3.1.1.1. Détérioration et/ou témoin de mauvais fonctionnement allumé

Description :

En cas de conformité au symbole K.02 de la norme ISO 2575 : 2000, ce témoin représente un cercle plein devant une figurine assise et sanglée par sa ceinture de sécurité.

Défaut(s) inclus :

- Témoin allumé.
- Détérioration des caches suite au déclenchement du coussin gonflable quelque soit son emplacement (coussins frontaux, latéraux, de dossiers de siège, etc.)